



Paris, le 16 mai 2023

Industrie verte : les énergies renouvelables, pilier essentiel de la reconquête industrielle

Le Président de la République a dévoilé jeudi 11 mai dernier son plan stratégique pour accélérer la réindustrialisation de la France. Alors que le projet de loi relatif à l'industrie verte sera présenté cette semaine puis débattu au Parlement cet été, le Syndicat des énergies renouvelables (SER) rappelle l'importance de fixer un cap ambitieux pour accélérer la transition énergétique et capitaliser sur les opportunités d'industrialisation que représente le secteur des énergies renouvelables (EnR) en France, mais aussi sur les gains de compétitivité qu'apportent les EnR au secteur industriel de notre pays.

Le SER salue le signal politique volontariste envoyé par le Président de la République pour faire de la France « *le leader des industries vertes* ». Alors qu'outre Atlantique l'Inflation Reduction Act (IRA) a permis de déclencher des investissements industriels sur le sol américain, une réponse adaptée de l'Union européenne et de la France est en effet plus que jamais nécessaire.

Dans la perspective de concrétiser un modèle français exemplaire d'industrie innovante et décarbonée, le SER rappelle la nécessité d'accompagner la planification industrielle et écologique de leviers d'actions puissants à la maille nationale.

Des filières industrielles d'avenir et d'excellence sont déjà ancrées sur notre territoire grâce aux énergies renouvelables, qui constituent en elles-mêmes une réalité industrielle déterminante et représentent aujourd'hui plus de 170 000 emplois répartis sur l'ensemble du territoire. Au-delà de la consolidation de ce tissu industriel déjà existant, les EnR permettront de faire émerger de nouveaux projets industriels d'ampleur, à l'image de la nouvelle usine de panneaux solaires à Sarreguemines annoncée ce jour par le Président de la République dans le cadre du programme *Choose France*. Celle-ci vient s'ajouter au projet qui se déploiera sur Fos-sur-Mer.

Mais les énergies renouvelables sont aussi une réponse essentielle aux besoins de l'industrie de pouvoir compter, à court terme, sur une énergie compétitive, décarbonée et locale.

Les annonces faites à ce jour vont dans le bon sens, mais elles ne sont qu'une première étape. Les filières EnR auront besoin de visibilité pour agir - qu'il s'agisse de dispositifs destinés à sécuriser leurs capacités de production, à encourager l'innovation ou à faire émerger une offre nationale forte et compétitive. En parallèle, cette ambition industrielle devra pouvoir s'appuyer sur une ambition forte dans le cadre de la prochaine Loi de programmation énergie-climat.

« Les énergies renouvelables constituent une solution de décarbonation de l'industrie, en substitution aux énergies fossiles importées, et représentent aussi une opportunité industrielle en soi à travers le renforcement des chaînes de valeur et des emplois sur le territoire français. Le choix des EnR est un investissement d'avenir et de compétitivité économique pour notre pays. Nous espérons que le projet de loi permettra de mettre en œuvre l'agenda industriel ambitieux présenté par le Président de la République », déclare Jules NYSSSEN, Président du SER.



Contact presse :

Violaine HACKE

service_presse_ser@enr.fr

06 28 47 53 55

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe 450 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur www.enr.fr  [@ser_enr](https://twitter.com/ser_enr)  [Syndicat des énergies renouvelables](https://www.linkedin.com/company/ser-enr)

